

Conditions Générales de Vente



SUPREMATIE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux relations commerciales que la société SAPHIR INFORMATIQUE entretient avec ses clients. Toute dérogation à ces conditions résulte d'un accord contractuel ou de conditions particulières de vente pour certains produits. Toute commande emporte de plein droit l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions et sa renonciation à toutes stipulations qui pourraient être reproduites sur ses propres commandes ou sa propre correspondance sauf dérogation écrite de SAPHIR INFORMATIQUE. Le fait pour SAPHIR INFORMATIQUE de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque de ces disposition que SAPHIR INFORMATIQUE reste libre de mettre en œuvre à tout moment.

COMMANDES

Sur toute commande doit être écrit et spécifié l'adresse de livraison, l'adresse de facturation, la date, les références des produits commandés, les prix, les quantités et toute autre information spécifique. En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement et après acceptation écrite de SAPHIR INFORMATIQUE. Aucune annulation de commande ne peut intervenir sans l'accord exprès et écrit de SAPHIR INFORMATIQUE. En cas d'annulation de la commande de la part de l'acheteur, les acomptes versés par l'acheteur restent acquis au vendeur. Toute annulation de commande, totale ou partielle, demandée par devra être adressée à SAPHIR INFORMATIQUE par lettre recommandée avec accusé de réception avant la livraison des produits. SAPHIR INFORMATIQUE aura la faculté d'accepter ou de refuser l'annulation. Pour cas de force majeure, SAPHIR INFORMATIQUE aura la faculté d'annuler tout ou partie d'une commande. Dans ce cas, l'acheteur pourra obtenir le remboursement total ou partiel des paiements éventuellement effectués au titre de ladite commande.

PRIX

Les produits sont vendus dans la mesure de leur disponibilité en stock au moment de la commande, au prix en vigueur tels qu'indiqués au barème de prix de SAPHIR INFORMATIQUE au jour de la commande. Sauf stipulation contraire, les prix sur nos catalogues, prospectus et tarifs peuvent être

modifiés sans préavis dans le cadre des réglementations en vigueur. Sauf mention particulière, les prix figurant sur nos accusés de réception de commande sont fermes et révisables. Toute erreur de facturation devra être signalée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la date de la facture. De convention expresse, seule fait foi la facture numérotée et éditée par SAPHIR INFORMATIQUE, quels que soient les documents qui auraient pu être remis préalablement. Après ouverture de compte, toute commande est payable comptant (espèces ou chèque bancaire). La durée de validité d'un avoir émis par SAPHIR INFORMATIQUE est de 3 mois à compter de sa date de création. Pour pouvoir utiliser un avoir SAPHIR INFORMATIQUE, l'original de cet avoir devra être présenté en main propre afin que ce dernier puisse le prendre en compte et l'affecter en temps que mode de règlement.

Défaut de paiement

En cas d'impayé, et huit jours après mise en demeure adressée par simple lettre recommandée à l'acheteur par SAPHIR INFORMATIQUE, celle-ci pourra considérer le présent contrat comme résolu de plein droit et exiger la restitution des marchandises sans qu'il y ait lieu de recourir à une action judiciaire. Dans ce cas, les sommes versées à SAPHIR INFORMATIQUE lui resteront acquises à titre d'indemnité. Il en sera de même, sans mise en demeure préalable, en cas d'insolvabilité certaine du débiteur, et notamment de mise en règlement judiciaire ou en liquidation de biens. De convention expresse et sauf report sollicité par l'acheteur et accordée par SAPHIR INFORMATIQUE, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera en application de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 l'exigibilité de pénalités de retard dont le taux sera égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de la livraison. Dans le cas où le vendeur serait contraint de réclamer le paiement de ces factures, même par simple lettre recommandée, une indemnité minimale fixée à 10% du montant de la créance sera due par le client, à compter de la date d'exigibilité de la facture, à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire.

RESERVE DE PROPRIETE

Principe

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu' au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Autorisation de revendre

L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, l'acheteur s'engage à régler immédiatement au vendeur la partie du prix restant due. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Autorisation de transformer

L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à transformer les marchandises livrées. En cas de transformation, l'acheteur s'engage à régler immédiatement au vendeur la partie du prix restant due. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu d'en aviser immédiatement le vendeur ; l'autorisation de transformation est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Garantie

Notre matériel est garanti un an pièces et main-d'œuvre, par retour en nos ateliers. Seuls les produits vendus par SAPHIR INFORMATIQUE dans la période, et vérifiés comme défectueux, donnent lieu à un échange ou une réparation. En aucun cas cet échange ne pourra prolonger la durée de garantie de l'ensemble du matériel. Le SAV se réserve un délai de 72 heures maximum pour constater la panne décrite et procédera à un échange standard, si le produit défectueux a été ramené dans un délai de sept jours suivant sa date de facturation et que le même produit de qualité et de technologie équivalent est disponible en stock au moment du retour. Dans tous les autres cas, le SAV procédera à un retour fournisseur pour réparation du produit défectueux. Toute panne non constatée par notre technicien pourra éventuellement entraîner une facturation de la main d'œuvre suivant un forfait demi-horaire. La garantie est exclue si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur, si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectué sans autorisation, si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure. Les paramétrages ou configuration de matériel, les installations de logiciels ou de systèmes d'exploitation ne sont pas pris en charges par la garantie et pourront entraîner une facturation de l'intervention. Tous les éléments nécessaires (licences et CDs originaux) devront être fournis par le client. La garantie ne peut s'appliquer en cas d'utilisation anormale (choc électrique, overclocking, ...), de négligence, de modification non effectuée par nos soins, d'accident et de problèmes causés par les logiciels. Tout produit doit être systématiquement retourné complet dans son emballage d'origine accompagné de sa facture. Tout matériel retourné sans son emballage d'origine et ses accessoires sera soumis à la facturation d'un forfait de 32.87 euros HT. Tous les produits couverts par une garantie constructeur dès la première année (sur site pour les écrans ou chez un réparateur agréé pour les imprimantes CANON, EPSON, HP,...) ne seront pas repris en nos locaux. Nous nous engageons cependant à vous fournir toutes les coordonnées nécessaires à l'application de cette garantie. SAPHIR INFORMATIQUE ne sera tenue à aucune indemnisation envers l'acheteur pour aucun préjudice direct ou indirect, tels que l'accident aux personnes, dommages et manque à gagner, ainsi que les éventuelles pertes de données sur les supports de masse. Notre garantie ne s'applique pas aux consommables (cartouches, cd-rom vierges, souris, clavier, ventilateur, connectique, etc.) Les matériels non associés à une demande de RMA formulée auprès de notre SAV en bonne et due forme et valide seront systématiquement refusés.

Je sous signé.....

Accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente sans aucune réserves.

Fait à, Le

Signature et/ou cachet :